

BROYEZ VOS BRANCHES À DOMICILE !

Faites broyer vos branches ! C'est une richesse pour votre jardin en paillage ou encore en apport complémentaire au compostage.

QUOI ?

Au lieu de vous rendre en déchèterie, le SEROC vous propose de vous aider à broyer à domicile : tailles de haies, arbustes ou arbres.

COMMENT ?

Le syndicat soutient les prestations de broyage à hauteur de 70 % dans la limite de 100 euros par foyer et par an. Ce service concerne uniquement les particuliers des 160 communes qui composent le SEROC.

QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE ?

Il suffit de remplir le formulaire de demande de prestation sur www.seroc14.fr rubrique Réduire - « *Opération broyage à domicile* ». Vous recevrez un email de confirmation accompagné du listing des prestataires partenaires à contacter en pièce jointe. Une fois la prestation réalisée, vous n'aurez à régler que 30 % de la facture, le SEROC prend en charge 70 % du montant restant (dans la limite de 100 euros par foyer et par an).

COMMENT UTILISER LE BROYAT ?

Le broyat a plusieurs utilisations :

- le compostage en l'utilisant comme matière sèche et en le mélangeant avec les déchets organiques
- le paillage c'est-à-dire en recouvrant les massifs de fleurs, le potager ou le pourtour des arbres afin de nourrir, protéger le sol, maintenir l'humidité et empêcher la pousse de mauvaises herbes.

Ainsi, tailles de haies et autres branchages ne sont plus des déchets, mais de véritables ressources pour le jardin !



Renseignements : SEROC au 02 31 51 69 60 - www.seroc14.fr

